

Commune de BULLION

Informations sur les risques naturels et technologiques
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° SIDPC/2021-025 du 22/06/2021 mis à jour le _____

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n oui non

<u>Arrêté préfectoral</u>	date <u>02 novembre 1992</u>	aléa <u>Inondation</u>
_____	date _____	aléa _____
_____	date _____	aléa _____

Les documents de référence sont :

<u>DDRM</u>	Consultable sur Internet <input checked="" type="checkbox"/>
<u>Arrêté préfectoral du 02 novembre 1992</u>	Consultable sur Internet <input checked="" type="checkbox"/>

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t oui non

_____	date _____	effet _____
_____	date _____	effet _____
_____	date _____	effet _____

Les documents de référence sont :

_____	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>
_____	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>
_____	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>

4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPRm]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR m oui non

_____	date _____	effet _____
_____	date _____	effet _____

5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité Forte zone **5** Moyenne zone **4** Modérée zone **3** Faible zone **2** Très faible Zone **1**

pièces jointes

5. Cartographie, remarques et observations

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Pour le risque de pollution des sols, consulter le site de la DRIEE, <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>

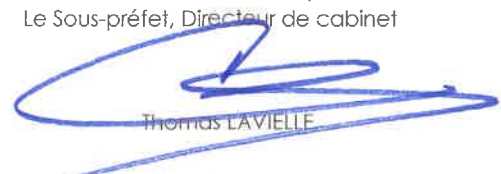
Cartographie des risques naturels prévisibles (ci-jointe)

6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date de parution :

Pour le Préfet,
Le Sous-préfet, Directeur de cabinet


Thomas LAVIELLE

Maître d'ouvrage
Préfecture des Yvelines

Service Interministériel
de défense et de protection civile
Bureau de la prévention des risques
et de la sécurité du public

1 rue Jean Héribin
78100 VESULLES Cedex
Tél: 01.31.47.7100



PRÉFET DES YVELINES



Risques naturels:

PPRN approuvé ou prescrit ou arrêtés préfectoraux pris au titre de l'ancien article R.111-3 du code de l'urbanisme

- Périmètre de risque d'inondation
- Périmètre de risque de cavité souterraine ou de front rocheux
- Périmètre de risque retrait-gonflement des argiles

Risques technologiques:

PPRT approuvé ou périmètre prescrit

- Périmètre de risque technologique

Limites:

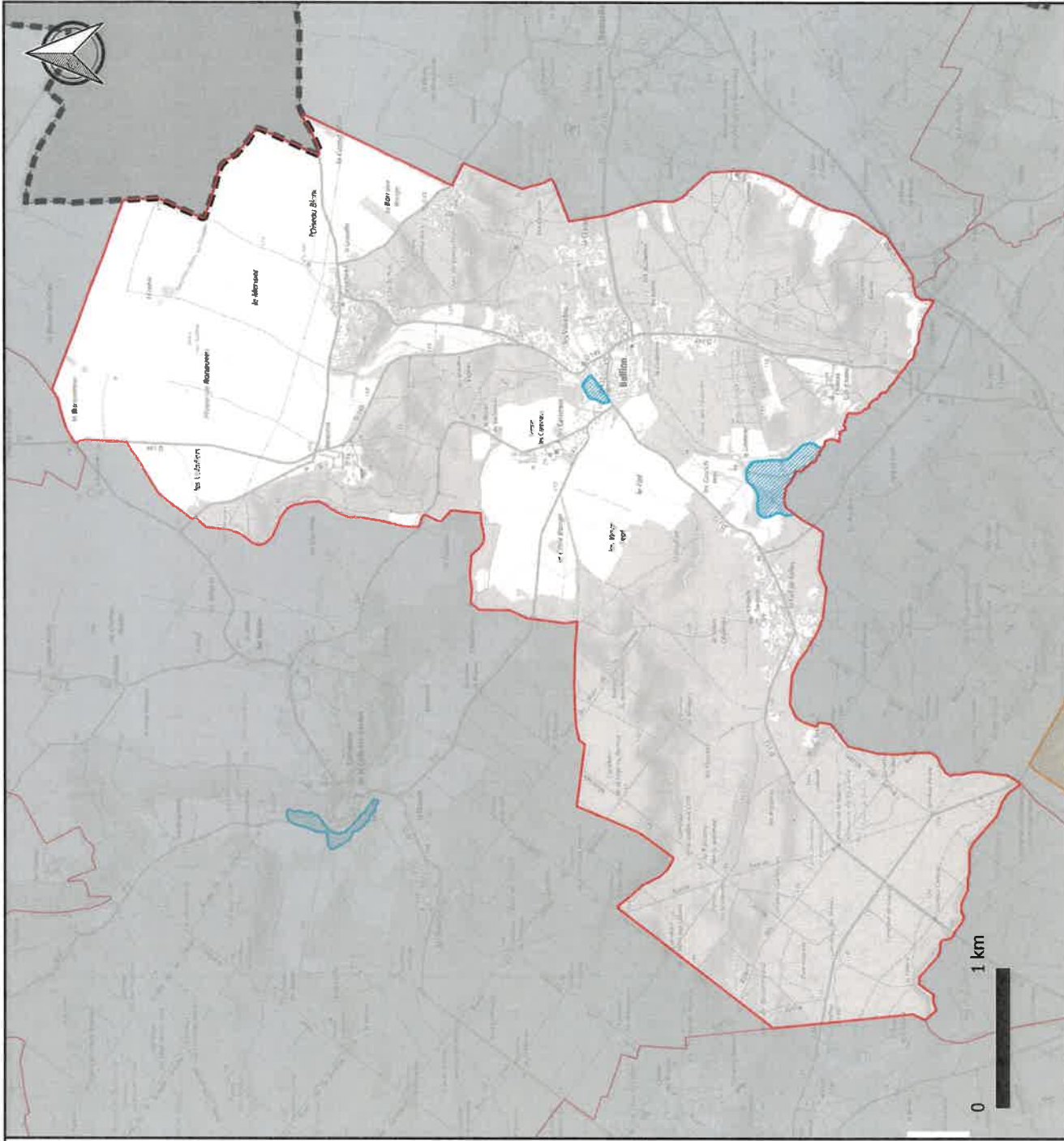
- Communes

Avertissement:

Ce document d'information n'a pas de valeur juridique. Il ne peut être opposable aux tiers, ni se substituer aux réglementations en vigueur. Il est évolutif et sera mis à jour en fonction de l'état des connaissances des risques majeurs.

Maître d'ouvrage

Direction départementale des territoires des Yvelines
35, rue de la République
78100 VESULLES Cedex
Tél: 01.31.04.3000



MAIRIE DE BULLION

Information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers
Cartographie des risques naturels prévisibles et technologiques majeurs
Département des Yvelines - Commune de **BULLION**

Sources de données: PPRi et R 111-3 Inondation :
DDT78, PPRn et R 111-3 mouvement de terrain :
DDT78 et IGC, PPR : DDT78 et DRIEE-44F
Fond cartographique numérique: SCAN 250IGN - BD Cartho@IGN

Réalisation: DDT78/PACTIS - LOGIST/TECH/RESQUE
N° ZONAGES_RISQUE_NATUREL
Version: 14/03/19

Date: 17/02/2021

Diffusion: PUBLIC

Échelle: (A3)